

Bruxelles, jeudi 8 décembre 2022

**GOVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES CAPITALE
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES
DU JEUDI 8 DÉCEMBRE 2022**

POINT 89

Octroi de subventions aux communes et CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de l'Appel à projets Action Climat 2022 Réf : SUB/2022/CommunesCPAS/APcom/ActionClimat (GRBC-AM-31.79881)

Décision:

Accord.

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale décide :

- d'octroyer les subventions suivantes pour l'élaboration d'un Programme local d'Action Climat :
 - 150.000 € à la Commune de Ganshoren
 - 150.000 € à la Commune de Molenbeek-Saint-Jean
 - 130.000 € à la Commune d'Anderlecht
 - 130.000 € à la Commune d'Auderghem
 - 130.000 € à la Commune de Forest
 - 130.000 € à la Commune d'Ixelles
 - 130.000 € à la Commune de Saint-Gilles
 - 130.000 € à la Commune d'Uccle
 - 130.000 € à la Commune de Woluwe-Saint-Pierre
- d'imputer le montant nécessaire à charge de l'article 28.004.27.01.4322 du budget 2022 de Bruxelles Environnement,
- d'octroyer les subventions suivantes pour la mise en œuvre de projets thématiques de communes :
 - 75.000 € à la Ville de Bruxelles pour le projet "Projet pilote de développement de la ceinture alimentaire bruxelloise (Sterrebeek)"
 - 75.000 € à la Ville de Bruxelles pour le projet "Vegetable Gardens. Valoriser l'aménagement et l'exploitation de potagers exemplaires dans les espaces verts de la Ville de Bruxelles"
 - 48.600 € à la Commune de Forest pour le projet "Petits fruits pour tou.te.s"
 - 42.000 € à la Commune de Molenbeek pour le projet "Vert chez nous"
 - 72.900 € à la Commune de Saint-Gilles pour le projet "Petites fruits pour tou.te.s"
 - 75.000 € à la Commune de Schaerbeek pour le projet "Good Food 1030"
 - 75.000 € à la Commune de Woluwe-Saint-Pierre pour le projet "Accompagnateur Good Food – Phase II"
 - 75.000 € à la Ville de Bruxelles pour le projet "No (bio)waste to waste / Mise en place d'une

stratégie de prévention, de tri et de valorisation des biodéchets de la Ville de Bruxelles"

- 75.000 € à la Ville de Bruxelles pour le projet "Généralisation dans nos crèches de la phase pilote d'utilisation de langes lavables"
- 75.000 € à la Ville de Bruxelles pour le projet "Opérationnalisation d'une filière locale de location de vaisselle réutilisable à destination des événements"
- 75.000 € à la Commune de Watermael-Boitsfort pour le projet "Pilote compost entreprise"
- d'imputer le montant nécessaire à charge de l'article 28.004.27.01.4322 du budget 2022 de Bruxelles Environnement,
- d'octroyer les subventions suivantes pour la mise en œuvre de projets thématiques de CPAS :
 - 75.000 € au CPAS de Watermael-Boitsfort pour le projet "Création d'un restaurant / cantine au sein des quartiers Logis-Floréal et Archiducs"
- d'imputer le montant nécessaire à charge de l'article 28.004.27.03.4352 du budget 2022 de Bruxelles Environnement,
- d'octroyer les subventions suivantes pour la mise en œuvre de projets thématiques de communes :
 - 150.000 € à la Commune de Jette pour le projet "Mise en œuvre du projet Recyclerie Sociale du Nord-Ouest de Bruxelles"
 - 150.000 € à la Commune d'Anderlecht pour le projet "Biodéchets communaux et compostage"
 - 120.870 € à la Commune de Ganshoren pour le projet "Traitement des déchets organiques : poursuite du développement d'un système de revalorisation"
 - 150.000 € à la Commune de Woluwe-Saint-Pierre pour le projet "Compost communal de déchets verts à grande échelle"
- d'imputer le montant nécessaire à charge de l'article 28.004.28.01.6321 du budget 2022 de Bruxelles Environnement,
- d'octroyer les subventions suivantes pour la mise en œuvre de projets thématiques de CPAS :
 - 150.000 € au CPAS de Bruxelles pour le projet "Recyclerie sportive"
- d'imputer le montant nécessaire à charge de l'article 25.003.28.02.6352 du budget 2022 de Bruxelles Environnement,
- d'octroyer les subventions suivantes pour la mise en œuvre de projets thématiques de communes :
 - 74.250 € à la Commune de Jette pour le projet "Facilitateur Déplacements scolaires"
 - 64.818 € à la Commune de Saint-Gilles pour le projet "Mobilité active pour les entrepreneurs Saint-Gillois"
 - 40.000 € à la Commune d'Auderghem pour le projet "Réaménagement de la Place de l'Amitié et ses alentours en vue d'améliorer le score ICU du quartier"
 - 40.000 € à la Commune de Berchem-Sainte-Agathe pour le projet "Vers une gestion durable du patrimoine arboré communal de Berchem-Sainte-Agathe"
 - 40.000 € à la Commune de Berchem-Sainte-Agathe pour le projet "Étude des potentialités d'aménagements pour la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) dans des espaces verts de la commune"
 - 40.000 € à la Commune d'Etterbeek pour le projet "Réalisation d'un inventaire du patrimoine arboré du territoire commun"
 - 37.549 € à la Commune d'Ixelles pour le projet "Inventaire des arbres dans la commune d'Ixelles"
 - 38.000 € à la Commune de Jette pour le projet "Désimperméabilisation et végétalisation du clos Jecta"

- 40.000 € à la Commune de Jette pour le projet "Un cimetière vert pour Jette"
- 40.000 € à la Commune de Jette pour le projet "Plan Arbres : développement durable du projet"
- 40.000 € à la Commune de Koekelberg pour le projet "Mise en place d'une voirie à structure réservoir et végétalisée"
- 40.000 € à la Commune de Koekelberg pour le projet "Plan de gestion différenciée des espaces verts communaux de Koekelberg"
- 40.000 € à la Commune de Molenbeek pour le projet "Molenbeautif"
- 18.500 € à la Commune de Saint-Josse pour le projet "Mise en place de la gestion écologique du cimetière de Saint-Josse"
- 40.000 € à la Commune d'Uccle pour le projet "Impact-U - Inventaire multicritère du patrimoine arboré communal d'Uccle"
- 40.000 € à la Commune de Watermael-Boitsfort pour le projet "Patrimoine arboré : parcs et espaces verts"
- 40.000 € à la Commune de Woluwe-Saint-Lambert pour le projet "Diagnostic phytosanitaire des arbres d'alignement de WSL en vue de l'élaboration d'un plan canopée"
- d'imputer le montant nécessaire à charge de l'article 25.003.27.01.4322 du budget 2022 de Bruxelles Environnement,
- d'octroyer les subventions suivantes pour la mise en œuvre de projets thématiques de CPAS :
 - 71.800 € au CPAS de Bruxelles pour le projet "Optimisation de la flotte de véhicules / sensibilisation à l'écoconduite" malgré l'absence d'un avis de l'Inspection des finances suite à une erreur administrative
 - 40.000 € au CPAS de Woluwe-Saint-Pierre pour le projet "Résidence Roi Baudouin : établir un plan d'actions pour gérer les eaux pluviales à la parcelle, créer des espaces de fraîcheur et augmenter la biodiversité du site"
- d'imputer le montant nécessaire à charge de l'article 25.003.27.03.4352 du budget 2022 de Bruxelles Environnement,
- d'octroyer les subventions suivantes pour la mise en œuvre de projets thématiques de communes :
 - 200.000 € à la Ville de Bruxelles pour le projet "Mise en œuvre des mesures préconisées par l'étude Expand BiodiverCity sur le territoire de la Ville de Bruxelles"
 - 120.000 € à la Commune d'Etterbeek pour le projet "Continuation du projet de maillage vert local"
 - 200.000 € à la Commune d'Ixelles pour le projet "Installation de 40 larges fosses d'arbres infiltrantes dans des îlots de chaleur urbain ixellois"
 - 200.000 € à la Commune de Jette pour le projet "Désimperméabilisations de la place Bourgmestre Jean-Louis Thys"
 - 177.000 € Schaerbeek pour le projet "Huart Hamoir : une berme centrale éco-responsable"
 - 200.000 € à la Commune de Woluwe-Saint-Pierre pour le projet "Réaménagement de la place des Maïeurs : gestion des eaux pluviales à la parcelle et réduction des effets d'îlot de chaleur urbain"
- d'imputer le montant nécessaire à charge de l'article 25.003.28.01.6321 du budget 2022 de Bruxelles Environnement,
- d'octroyer les subventions suivantes pour la mise en œuvre de projets thématiques de CPAS :
 - 20.000 € au CPAS de Bruxelles pour le projet "Aménagements extérieurs visant à favoriser la biodiversité et la convivialité en Maison de Repos et de Soins (MRS) / Maison Heysel"

- 20.000 € au CPAS de Bruxelles pour le projet "Aménagements extérieurs visant à favoriser la biodiversité et la convivialité en Maison de Repos et de Soins (MRS) / les Ursulines"
- d'imputer le montant nécessaire à charge de l'article 25.003.28.02.6352 du budget 2022 de Bruxelles Environnement,
- de charger le Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Le Secrétaire,

Eric MERCENIER